



Délibération N°2026-07

OFFICE DE TOURISME DU SOISSONNAIS VALOIS COMITE DE DIRECTION

L'an deux mille vingt-six, le treize février, les membres du Comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois légalement convoqués se sont réunis, sous la Présidence de Madame Céline Le Frère, Présidente de l'Office de Tourisme du Soissonnais et du Valois et en présence de Monsieur Régis Cocault en qualité de Directeur Général du l'OT.

Etaient présents :

Mesdames Yana BOUREUX, Céline LE FRERE, Christelle VARAIN, Servane DE LANDSHEER

Messieurs Alain CREMONT, Anthony GRANDO, François HANSE, Hervé HERTAULT, Gilles DAVALAN, Alexandre DE MONTESQUIOU, Franck BRIFFAUT, Thierry GILLES, Jean-Pierre BRIOUX, Cédric HENNION.

14 titulaires présents

Titulaires présents sans pouvoir de vote (voix consultative) :

Mesdames Catherine DUCHÊNE, Adélaïde DUFRESNE, Bénédicte DOYEN-MERIAUX
Monsieur Florent THEVENIN

4 titulaires avec voix consultative

Suppléant présent pouvant prendre part au vote :

Mesdames Yana BOUREUX, Yveline DELVAL
Messieurs Eloi GUILLAUME, Jean-François VILLAIRE

4 suppléants pouvant prendre part au vote présent

Suppléant présent ne pouvant prendre part au vote :

Monsieur Hervé MUZART

1 ne pouvant prendre part au vote présents

Etaient également présents :

Régis COCAULT, Directeur Général, et Victoria GAROT-PLAISANT, Directrice adjointe déléguée

Le quorum étant atteint le Comité de Direction peut délibérer.

**Objet : Modification des périodes d'ouverture des Bureaux d'Informations
Touristiques de l'OTSV**

Vu la délibération du Comité de direction de l'office de tourisme du 12 juillet 2024 approuvant la création et les statuts de l'office de tourisme ;

Vu la délibération 2025-18 du Comité de direction de l'office de tourisme du 3 octobre 2025 actant la nomination du Directeur et les délégations qui lui sont confiées ;

Vu le vote du budget primitif 2026 ;

Vu la stratégie touristique de l'OTSV ;

Considérant le souhait de correspondre davantage aux flux touristiques réels et d'optimiser les périodes d'ouvertures des BIT afin de capter plus de visiteurs dans les accueils,

Après en avoir délibéré, les membres présents du Comité de Direction,

Approuvent la création de périodes touristiques réparties comme suit :

- **Basse saison : du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre**

Ouverture des bureaux de Soissons et Villers-Cotterêts du mardi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

- **Haute saison : du 1^{er} mai au 30 septembre**

Ouverture des bureaux de Soissons et Villers-Cotterêts du lundi au dimanche de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Ouverture du point d'accueil de Berny-Rivière du dimanche au jeudi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Autorisent le Directeur de l'Office de tourisme du Soissonnais-Valois à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération dès que possible.

Fait à Soissons,
Le 13 février 2026

La Présidente, ;



Madame LE FRERE

Mention d'affichage et de transmission : La présente délibération sera affichée au siège de l'Office de Tourisme et transmise au représentant de l'État dans le département conformément aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Membres en exercice : 23

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Directeur certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, situé 14 Rue Lemerchier, 80000 Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>